



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/140

**OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CLUB
ROBOTIQUE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Christian TAMARELLE

**Le 22 septembre de l'année deux
mille vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

Les procès-verbaux des 8 mars, 29 mars et 23 juin 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme MARTINEZ
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	Mme LABASTHE
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	Mme SAUNIER
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	E	Mme VIGUIER
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. BARBAN			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/140

OBJET : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CLUB ROBOTIQUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-3-1 « Actions de développement économique»,

Considérant la proposition de règlement de fonctionnement du club de robotique ci-joint annexée,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 13 septembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre des animations proposés par le fablab EUREKAFAB, il a été décidé d'initier un club robotique à destination de la jeunesse du territoire. Celui-ci propose à ses participants une sensibilisation à l'innovation et au développement à la culture scientifique technique et industrielle. Les activités proposées sont des initiations à l'utilisation des machines à commandes numériques à l'électronique, la programmation et plus généralement à la robotique. L'objectif de ce club robotique est de constituer et former une équipe dans le but de participer à la Robocup junior.

Le lancement du club robotique sera officialisé lors du GameFest au mois d'octobre 2022. Celui-ci sera à destination de la jeunesse du territoire (élèves du secondaire).

L'engagement des élèves se fera sur une année scolaire afin de constituer une équipe compétitive pour participer à la Robocup Junior.

Le document annexé précise les points suivants :

- Activités
- Objectifs
- Conditions d'accès et assurance
- Période
- Logistique
- Contact
- Tarifs

Le coût de fonctionnement du Club Robotique (animateur, machines, fournitures...) est pris en charge par la communauté de communes de Montesquieu, et éventuellement d'autres financeurs (recherches en cours).

Il est demandé une participation financière symbolique de 50 € par an et par participant.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte le règlement de fonctionnement du club robotique annexée,
- Adopte les tarifs ci-dessus mentionnés,
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2022

Christian TAMARELLE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu